

Justificatif généré le 30/01/2024

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 30/01/2024
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/721666
N° d'annonce : 721666

MULTI UNITS FRANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS

441 298 163 R.C.S. Paris

AVIS DE SECONDE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2024

Chère/Cher Actionnaire,

L'assemblée générale extraordinaire de la Société réunie le 29 janvier 2024 à 15 heures, n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum suffisant, vous êtes convoqués de nouveau à l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra le 15 février 2024 à 15 heures 91-93 boulevard Pasteur - 75015 PARIS (l' « Assemblée »), à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour que la première assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2024, soit :

1. Approbation du projet de fusion par absorption du fonds commun de placement AMUNDI ETF MSCI SPAIN UCITS ETF par le compartiment AMUNDI IBEX 35 UCITS ETF de la SICAV MULTI UNITS FRANCE ;
2. Approbation du projet de fusion par absorption du fonds commun de placement AMUNDI ETF SHORT CAC 40 DAILY UCITS ETF par le compartiment AMUNDI CAC 40 DAILY (-1x) INVERSE UCITS ETF de la SICAV MULTI UNITS FRANCE
3. Approbation du projet de fusion par absorption du fonds commun de placement AMUNDI ETF SHORT EURO STOXX 50 DAILY UCITS ETF par le compartiment AMUNDI EURO STOXX 50 DAILY (-1x) INVERSE UCITS ETF de la SICAV MULTI UNITS FRANCE

- Pouvoir pour formalités.

Veuillez noter que les pouvoirs donnés et les formules de votes par correspondance adressés en vue de la première assemblée sont valables pour la seconde.

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif

administré trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres sous la forme d'un enregistrement comptable de leurs titres, constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte.

Les actionnaires peuvent choisir l'une des formules suivantes :

- assister personnellement à l'assemblée ; ou
- remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ; ou
- adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ; ou
- utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard six (6) jours avant la date de l'Assemblée.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la Société puissent le recevoir au plus tard trois (3) jours avant la tenue de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeQ1ERYRc

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeQ1ERYRc>

